

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 13 FÉVRIER 2023 – 19H00

Ouverture de la séance : 19 heures

Étaient présents :

- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Excusés :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD, pouvoir à Mme THEVENOUX
- Commune de LAPALISSE : M. BRUNIAU, pouvoir à M. HANGARD
- Commune de LAPALISSE : Mme MINARD de CHABANNES, pouvoir à Mme AUBIN
- Commune de LAPALISSE : M. BODIN, pouvoir à M. de CHABANNES
- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON, pouvoir à Mme QUATRESSOUS

Absente :

- Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER

Le quorum est atteint.

Madame Delphine THEVENOUX est élue secrétaire de séance.

Le Procès Verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 19 janvier 2023 est soumis à approbation : Madame WALRAET souhaite que la question 18 / ÉVÈNEMENTS COMMUNAUTAIRES soit soumise au vote notamment en ce qui concerne la prise en charge des frais d'hébergement pour les élus, il serait plus vertueux que les élus les prennent en charge avec leurs indemnités. Monsieur le Président prend acte de cette remarque qui sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

Le Procès Verbal est ensuite approuvé à l'unanimité.

- COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.

Monsieur le Président a rendu compte au Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

- de renouveler une convention d'occupation du domaine public avec la SAS L'AIRE DES VÉRITÉS pour l'occupation de deux panneaux sur deux supports situés à l'entrée de la zone d'activités et appartenant à la Communauté de Communes,
- de conclure l'avenant N°1 au marché contrat de services et de maintenance panneaux avec la société CHARVET DIGITAL MEDIA (01700 MIRIBEL) ; l'incidence financière de l'avenant est de 203,02 € H.T.

1/ BOURSES D'APPRENTISSAGE – COMPLÉMENT.

Dans le cadre du dispositif des bourses d'apprentissage et au vu du contexte sanitaire des 2 dernières années, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de prolonger d'un an la durée de la convention initiale pour les bénéficiaires n'ayant pas demandé les 250 €, et ayant un projet d'installation sur le territoire. En effet, la pandémie a pu retarder les décisions d'installation ou perturber la période d'apprentissage. Ces dispositions concernent les conventions signées avant 2022.

2/ PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DAHLIR.

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) et dans la recherche de partenaires pour l'accompagnement de nos actions, les accueils de loisirs du PAYS DE LAPALISSE bénéficient dès les vacances de Février de l'accompagnement de l'association DAHLIR pour l'accueil de jeunes en situation de handicap.

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité le conventionnement avec l'association DAHLIR, ce partenariat permet la prise en charge financière d'un animateur pour l'encadrement des enfants en situation de handicap afin de favoriser leur insertion sociale et de répondre ainsi à la demande des familles.

Madame WALRAET demande si des animateurs sont mis à disposition et quel est le coût pour la collectivité.

Monsieur le Président répond que la signature de cette convention permet d'accueillir des enfants en situation de handicap, le coût de l'animateur étant intégralement pris en charge par l'association DAHLIR.

3/ CAMPINGS COMMUNAUTAIRES – RECRUTEMENTS.

L'assemblée délibérante autorise à l'unanimité le recrutement de 2 agents non titulaires, pour assurer les postes d'agent d'accueil et d'entretien du camping de LAPALISSE et de BERT, pour la saison estivale 2023. Un poste pour un étudiant pourra également être ouvert afin de renforcer les équipes en juillet et en août.

4/ PISCINES COMMUNAUTAIRES – RECRUTEMENT ESTIVAL.

Prenant en compte l'activité plus soutenue durant la saison estivale, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de procéder au recrutement d'un agent pour assurer l'accueil et la caisse des piscines de Lapalisse et de Bert pendant l'été.

5/ ACM DROITURIER.

Suite à un sondage réalisé par le biais d'un questionnaire auprès des familles, seuls 4 enfants sont pré-inscrits sur cette période, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la fermeture du Centre de Loisirs ANDROIT pendant les vacances de printemps, les familles qui le souhaitent pourront inscrire leurs enfants à Lapalisse ou à Saint Etienne de Vicq.

Un sondage sera à nouveau réalisé auprès des familles qui seront invitées à inscrire leurs enfants avant fin Avril pour une participation pendant les semaines d'été ; si le nombre n'est pas suffisant (inférieur à 10), le Centre de Loisirs ne pourra pas être maintenu.

6/ CONSEILLER NUMÉRIQUE – PROLONGATION DU DISPOSITIF.

Le bilan des 2 années passées est présenté en séance ; le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité de reconduire le contrat de la Conseillère Numérique en poste, sur les 3 années à venir : c'est un réel service de proximité qui est offert aux habitants, il ne faut pas hésiter à la solliciter pour répondre aux demandes des administrés dans les différentes communes.

7/ PRISE EN CHARGE FORMATION D'UN AGENT.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité de prendre en charge la moitié du coût de la formation au titre de Bachelor communication digitale, soit 1 988 €, l'autre moitié reste à la charge de l'agent. La volonté de la Communauté de Communes est de développer sa communication et de faire connaître les atouts de son territoire.

8/ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RENOUELEMENT DE CONTRAT.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité de renouveler le contrat de l'agent en charge du développement économique à compter du 1er mars 2023, pour une durée d'un an renouvelable dans la limite d'une durée maximum de 6 ans.

9/ AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) – SUBVENTION 2023.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité l'inscription budgétaire de la participation financière à verser à l'ADIL pour les années 2023 et 2024 conformément à la convention triennale 2022-2024.

10/ COMPTES DE GESTION 2022.

Les comptes de gestion dressés par le Service de Gestion Comptable (SGC) de Vichy n'appellent aucune observation, ni réserve ; ils sont conformes et approuvés à l'unanimité.

11/ COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET GÉNÉRAL.

Sous la Présidence de Monsieur Yves COLLANGES, le Compte Administratif 2022 du Budget Général est approuvé à l'unanimité.

Dépenses de fonctionnement : 6 650 345,00 €
Recettes de fonctionnement : 8 058 925,45 €
Résultat de fonctionnement : 1 408 580,45 €

Dépenses d'investissement : 2 366 331,46 €
Recettes d'investissement : 2 873 556,16 €
Résultat d'investissement : 507 224,70 €
Solde RAR 2022 : - 244 505 €
Résultat total investissement 2022 : 262 719,70 €

12/ COMPTES ADMINISTRATIFS 2022– BUDGETS ANNEXES.

Sous la Présidence de Monsieur Yves COLLANGES, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le vote des Comptes Administratifs 2022 des Budgets Annexes.

13/ AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les propositions d'affectation des excédents de fonctionnement issus du Compte Administratif 2022.

14/ BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES EN 2022.

Le Conseil Communautaire prend acte :

- du bilan des acquisitions présenté par le Président : aucune acquisition n'a été réalisée

• du bilan des cessions présenté par le Président :

- Sur le budget annexe Lotissement Le Clos des Rosiers :
 - cession d'un terrain à bâtir, cadastré A1301, de 776 m² au lotissement Le Clos des Rosiers - 03120 LAPALISSE pour un montant de 20 952 € TTC.
 - cession d'un terrain à bâtir, cadastré A1298, de 947 m² au lotissement Le Clos des Rosiers - 03120 LAPALISSE pour un montant de 25 569 € TTC.
- Sur le budget annexe ZAE PRES DE LA GRANDE ROUTE :
 - cession d'une parcelle de terre, cadastrée ZM34 et ZM 37 de 9 901 m² sur la ZAE Près de la Grande Route - 03120 LAPALISSE pour un montant de 118 327,67 € TTC.

15/ DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (DOB) 2023.

Monsieur le Président présente les orientations budgétaires de l'exercice 2023 au Conseil Communautaire qui en prend acte :

I / La conjoncture économique internationale et nationale.

II / Les principales dispositions de la loi de finances rectificative 2022 et de la Loi de finances pour 2023.

III / Analyse de la situation financière de la Communauté de Communes.

IV / Orientations budgétaires.

Après avoir présenté le contexte économique général risquant d'impacter le Budget 2023, le Président présente la situation financière de la Communauté de Communes et les orientations budgétaires.

Au 31/12/2022, le montant de la dette en capital s'élève à 3 315 658 €, soit 385 € par habitant.

Les principales hausses de fonctionnement en 2023 seront l'électricité et le gaz, avec des inconnues que sont l'incidence de la régularisation des factures sur l'espace aquatique et la régularisation des estimations fournies par le SDE03 en juin. En 2023, l'amortisseur d'électricité devrait alléger le montant des factures.

L'impact de l'inflation sera important encore en 2023 pour les fournitures alimentaires de la cuisine commune.

Les suites des réparations des bâtiments, après le sinistre de la grêle, seront à prévoir en dépenses de fonctionnement, le remboursement de l'assurance sera inscrit en recettes. Le passage en leds du gymnase sera programmé en régie.

Les frais de personnel vont être en augmentation du fait de la revalorisation de 1,81 % du taux du SMIC au 1er janvier 2023, de l'incidence de l'augmentation du point d'indice au 1er juillet 2022 (à prendre en compte sur l'année complète), et de la forte augmentation du taux de l'assurance statutaire qui passe de 5,69% à 9,10% avec une baisse du montant de l'indemnité journalière.

Les taux d'intérêt des emprunts sont en hausse, ce qui aura une incidence sur les prêts à taux variable (31% des emprunts réalisés) et sur les nouveaux emprunts.

En recettes une revalorisation des bases locatives de 7,1% est prévue par la loi de Finances, les compensations versées par l'État devraient maintenir un produit constant en 2023 pour la Taxe d'Habitation et une partie de la CVAE notamment.

En fonction des travaux qui seront réalisés pour le maintien en bon état écologique des cours d'eau (Besbre et affluents de l'Allier), l'institution de la taxe GEMAPI sera étudiée.

Les valeurs de calcul de la taxe d'aménagement augmentent en 2023, les dotations de l'État devraient être maintenues, mais une baisse est attendue sur le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal.

En section d'investissement, les programmes nouveaux envisagés sont :

- Prog 255 : Site Patrimonial Remarquable (SPR) : 80 000 €
- Prog 268 : Centre Jeunesse et Culturel (achat + travaux) 1 725 000 €
- Prog 297 : Église St Étienne de Vicq : 15 000 / 20 000 €
- Réfection enduits extérieurs (étude)
- Prog 307 : Création de 3 city stades : 150 000 €
(Isserpent, Le Breuil et St Etienne de Vicq)

Il est envisagé de reporter ce programme en 2024, avec l'accord de l'ANS pour avoir des financements complémentaires. M SALLES ne comprend pas cette décision, alors qu'il y a un mois on lui a demandé de préparer l'accès pour commencer les travaux avant début Mai. Cela va retarder la pose de la clôture pour laquelle il a demandé de la DETR.

- Prog 318 : Création d'une micro folie : 50 000 €
- Liaison Maison France Services / bureaux com-com : 70 000 €

Ce programme sera reporté en 2024

- Étude thermique Gymnase et école élémentaire : 10 000 €
- Gestion Technique du Chauffage : les 2 écoles : chiffrage en cours
- Passage en leds des stades et du gymnase : 321 000 €

(le gymnase sera imputé en section de fonctionnement)

Ce programme ne sera réalisé que si des subventions sont obtenues. L'ANS n'octroie pas d'aide.

- Voirie communautaire 2023 : 70 800 €
- Révision du PLUi - CP 2023 : 80 000 € TTC

Programme géré en Autorisations de Programme / Crédits de Paiement afin de permettre une gestion pluri-annuelle de ce programme.

- Extension ZAE (fouilles) : 1 200 000 €

Il est fort probable que ce projet soit abandonné car les 2 offres reçues pour les fouilles s'élèvent à 2 millions d'euros et à 1 750 000 € pour la tranche ferme : les finances de la Collectivité ne permettront pas d'absorber un tel surcoût.

Il est important de noter le désengagement financier du Conseil Régional envers les programmes communautaires, ce qui est regrettable. Fort heureusement l'État et le Conseil Départemental soutiennent financièrement la collectivité.

16/ LIGNE DE TRÉSORERIE 2023.

L'assemblée délibérante autorise à l'unanimité Monsieur le Président à souscrire une ligne de trésorerie au cours de l'année, si le besoin s'en fait sentir. Le montant de cette ligne sera limité à 500 000 €.

17/ SPECTACLE SON ET LUMIÈRE – TARIFS ET PARTENARIAT.

La grille tarifaire présentée à l'assemblée délibérante, afin de faire appel à des partenariats extérieurs, est approuvée à l'unanimité ainsi que les tarifs d'entrée qui sont inchangés.

18/ COMMISSIONS – MODIFICATION.

En remplacement de Monsieur Victor COLAS, le Conseil Communautaire acte à l'unanimité la désignation de Madame Isabelle GAGNOL en qualité de déléguée suppléante de la commune d'Isserpent pour représenter la Communauté de Communes au sein du SICTOM SUD ALLIER.

19/ RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT.

L'assemblée délibérante autorise à l'unanimité Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention, au titre du fonds vert, pour l'éclairage des stades et du gymnase, ainsi que pour les études thermiques du gymnase et de l'école élémentaire de Lapalisse.

Monsieur POTHIER ne comprend pas pourquoi le stade de Saint Étienne de Vicq n'est pas inclus dans cette demande de subvention, il demande à ce qu'il soit ajouté car la commune compte 2 équipes.

Le stade de Saint Étienne de Vicq est ajouté à la demande de subvention.

20/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS FEDER.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention, au titre des fonds FEDER, pour l'opération globale d'aménagement en zone d'activités et pour l'acquisition de chalets au Camping de Bert.

21/ DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2023.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention au titre de ce dispositif pour l'opération globale d'aménagement de l'extension de la ZAE « Près de la Grande Route ».

22/ PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DE BOURGS ET DE PATRIMOINE BÂTI DE CARACTÈRE – CHOIX DES PROJETS.

Compte tenu de l'incertitude de l'obtention des subventions, du coût des matériaux pour les travaux réalisés dans la Maison de Froment, afin d'ouvrir une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), l'attribution de subventions à hauteur de 80% est remis en question. Par conséquent l'assemblée délibérante accepte à l'unanimité de maintenir l'attribution d'un fonds de concours de 16 588 € (attribué en 2021) sur les crédits 2023.

De plus, l'assemblée délibérante accepte à l'unanimité d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 10 500 € à la Commune de PERIGNY, qui en a fait la demande, afin d'aménager et de sécuriser le stationnement sur le parking aux abords des écoles.

Les sommes attribuées dans le cadre de ces enveloppes le seront définitivement lors de la présentation du bilan financier définitif.

23/ DÉBAT PADD.

Après réception de tous les avis favorables des conseils municipaux des communes membres, le Conseil Communautaire valide à l'unanimité le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui a largement été débattu lors des séances d'élaboration et n'appelle pas d'observations complémentaires.

24/ HABITAT – DIAGNOSTIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « PAYS DE LAPALISSE » – DEMANDE DE SUBVENTION ANAH.

L'assemblée délibérante autorise à l'unanimité Monsieur le Président à lancer l'étude diagnostic complémentaire sur l'habitat, afin de déterminer les solutions opérationnelles adaptées : OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), PIG renforcé (Projet d'Intérêt Général, déployé par le Conseil Départemental de l'Allier, labellisé habiter mieux),...

Madame WALRAET fait part de son incompréhension concernant le nombre d'études réalisées sur ce point : n'est-il pas possible de faire une synthèse des études déjà menées ? Monsieur le Président précise que pour déterminer si il y a possibilité d'élaborer une OPAH RU ou un PIG renforcé sur certains secteurs de l'habitat, cette étude est obligatoire. La Communauté de Communes a retenu la proposition d'un bureau d'études qui va justement synthétiser les résultats des études réalisées et effectuer en complément un repérage de la vacance structurelle et des périmètres d'action renforcée le cas échéant. Le montant de cette étude s'élève à 10 000 € HT et est financée à 80%.

25/ INFORMATIONS.

Plusieurs informations sont communiquées à l'assemblée délibérante qui en prend acte :

- **Bilan embouteillage 2022** : les fréquentations, résultats qualitatifs et quantitatifs démontrent que cette édition a été une très belle réussite, avec cette fois ci la participation de 8 chaînes de télévision qui ont couvert l'événement dont une émission en direct. Le bilan financier fait apparaître un déficit de 3 750 € qui ne comptabilise pas le nombre d'heures passées en amont de l'événement par les agents chargés de l'organisation.

Les communications à venir sur cet événement sont :

- le Salon du Voyage Insolite du 10 au 12 mars 2023 au Cirque d'Hiver à Paris : la Communauté de Communes est l'invitée d'honneur.
- l'émission au Voyage sur Arte qui sera diffusée le 17 mars 2023 à 18h10.
- **COPIL Maison France Services** : lundi 6 mars à 14h30 à la salle de la Grenette.
- **Réunion d'informations Boutiques éphémères 2023 à destination des porteurs de projet** : lundi 20 mars à 18h30 à la Salle de réunion de la Maison France Services.
- **PLUi** : Lancement de la phase réglementaire avec la délimitation des zones U (urbaines) : mardi 21 mars à 14h00 à la Salle de la Grenette.
- **Forum de l'Habitat** : le samedi 25 mars 2023 à la salle de la Grenette – ouvert au public – informations pour les investisseurs concernant les financements pour les rénovations, locations...
- **Rendu de l'Étude réalisée sur la N7 : le 05 Avril 2023** (horaires à confirmer 17h ou 18h) **à la salle de la Grenette** + ensuite réunion publique.

26/ QUESTIONS DIVERSES.

A/ ENGAGEMENT DE PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT EN RAISON DE LEUR URGENCE.

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité un engagement d'urgence pour l'acquisition d'une imprimante à billet sur le budget de l'Office de Tourisme, en remplacement de l'existante qui n'est pas réparable, dans la limite de 900 € HT.

B/ MOTION CONTRE LES FERMETURES DE CLASSES DANS L'ALLIER.

Par solidarité avec les communes du département, le Conseil Communautaire vote à l'unanimité une motion contre la fermeture massive des classes dans l'Allier. Les classes concernées sont essentielles au territoire et à l'attractivité des zones rurales alors qu'il y a un an à peine, l'État demandait aux établissements scolaires de réduire la promiscuité entre les enfants. Comment sera t il possible d'accueillir de nouvelles populations dans les communes rurales si elles n'ont plus d'écoles, plus de possibilité d'artificialisation des sols... ?

Fin de séance à 21h04.

Fait à Lapalisse, le 14 Février 2023

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"**

J. de CHABANNES,
Président de la Communauté de Communes
« PAYS DE LAPALISSE »

Adoption du Procès-Verbal le 06 Avril 2023

Le Président,

Jacques de CHABANNES

Le secrétaire de séance,

Delphine THEVENOUX